

Réunion du : 30 novembre 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 15

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demandes de modifications de rencontres.

RAS

1.2. Rencontres repositionnées.

RAS

2 – FOOT A 8

2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 Brassage D2 Poule U12-U15F - Match N° 50605.1 CS Corbigny 2 / AFGP 58 F 4 du 2 décembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour jouer cette rencontre à 10h00.**
Demande acceptée.

Championnat U13 Brassage D2 Poule C - Match N° 50561.2 SNID 3 / CS Corbigny 1 du 29 novembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour jouer cette rencontre à 15h30.**
Demande acceptée.

Championnat U13 Brassage D2 Poule E - Match N° 50584.1 UF La Machine 1 / US St Pierre 1 du 2 décembre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour jouer cette rencontre à 10h30.**
Demande acceptée.

2.2. Rencontres repositionnées.

- Championnat U13 D2 poule B - Match N° 50546.2 AS Pouilly 1 / FC Nevers Banlay 1 du 18 novembre.

Rencontre repositionnée par la commission au samedi 2 décembre.

➤ Championnat U13 D2 poule B - Match N° 50536.1 FC Nevers Banlay 1 / FC Nevers 2 du 16 septembre.
Rencontre repositionnée par la commission au mercredi 6 décembre à 18h00.

- La commission met en attente la rencontre N° 50538.1 AFGP 58 3 / AS Pouilly 1 du 2 décembre et se prononcera prochainement sur une éventuelle future date de jeu.

3 - ARRETE MUNICIPAL.

RAS

4 – FOOT D'ANIMATION

Pour rappel, les plateaux sont consultables sur notre site internet, rubrique « épreuves », onglet « Football Animation & Loisirs »

5 – INFO CLUBS

- La commission rappelle que la date du 16 décembre est exclusivement réservée à la pratique FUTSAL U13.
- La commission rappelle que tout courriel à destination de la commission ou du secrétariat du District doit nous être adressé **UNIQUEMENT** via l'adresse officielle du club **@lbfc-foot.fr** ou à défaut celle du président(e) ou correspondant(e).
- Le tirage des coupes U15 et U18 du 17 février 2024 est consultable sur notre site internet dans la rubrique « Documents » puis « Procès-Verbaux » Pôle des Affaires Sportives, Commission des Coupes.

Le Président,
Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.